

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE
4

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Plan de zone:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec pliquetage et relevé de géomètre.

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
- 6 DEC 2006
Droit de cession: Pr.
L'assesseur:
Le géomètre: L'ing. forestier: L'inspecteur d'arrond. V La Commune:

Sierre, le 20.04.06
RAYMOND RUDAZ
Géomètre officiel

Venthône, le 20.04.06
CHRISTOPHE
ING. FORESTIER EPFZ S.A.
DARNON
3973 VENTHÔNE

Bramois, le
23.06.06

Sierre, le
01.07.2006

Plan cadastral 24

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers. DATE DESSIN CONTROLE

Etabl. 20.04.06 PG CT

Modif. c

Fichier : 1178d011.dwg

Format : 1.05m2

